

Budget participatif : lancement de la 1ère édition

Déposez vos projets du 9 mai au 30 juin 2023

Budget participatif en vidéo

Le budget participatif, qu'est-ce que c'est ?

- C'est dédier une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés, portés et décidés par les Sevranaïses et Sevranaïses. Pour cette première édition, la ville alloue 125 000 € à vos projets.
- Cette enveloppe sera répartie en plusieurs parts égales (soit 25 000 €) sur les quatre grands quartiers de la Ville (Centre-Ville, Perrin, Trèfles / Beaudottes, Primevères Savigny / Montceuleux Pont-Blanc, Sablons, Poudrerie / Rougemont, Freinville, Westinghouse) et une part sera spécifiquement dédiée aux élèves des écoles, collèges et lycée.

Qui peut déposer un projet ?

- Les Sevranaïses et Sevranaïses à partir de 16 ans
- Les associations sevranaïses ou collectifs d'habitants
- Les élèves des écoles, collèges et lycée

Cinq critères indispensables pour mon projet

1/ Être d'intérêt général, donc profiter au plus grand nombre et ne pas servir mes propres intérêts. Bref, plutôt embellir un parc de la ville que son jardin !

2/ Répondre à la thématique de l'adaptation de la ville au changement climatique avec des projets liés à l'alimentation, aux espaces verts, à la biodiversité, au vélo et mobilités douces, à la propreté et aux déchets, à l'économie circulaire, aux énergies renouvelables, à la santé environnementale...

3/ Relever des dépenses d'investissement

Petit rappel : un investissement est amené à durer. Par exemple, des dépenses d'aménagement, de construction, de rénovation.

Alors, si aménager un jardin fruitier est un investissement, le personnel en charge de son entretien est, lui, une dépense de fonctionnement, donc non éligible au budget participatif.

4/ Concerner les compétences de la Ville

La Ville ne peut investir que sur son territoire et dans ses domaines de compétences : espaces verts, aménagement et mobilier urbain, propreté, culture et loisirs, éducation, sport, solidarité, santé, commerces de proximité...

5/ Respecter le budget alloué

Votre projet doit avoir un coût estimé inférieur ou égal à 25 000 €.

Où déposer son projet ?

En ligne sur jeparticipe.sevran.fr ou en remplissant le [formulaire](#) papier disponibles dans les lieux suivants :

- Dans les 3 maisons de quartier
- Au centre administratif Paul-Eluard
- Dans les bibliothèques
- À l'Hôtel de ville
- Au CCAS
- À l'Atelier Poulbot
- À la Micro-Folie

rgba(255,255,255,1)

Les étapes

Etape 1 : [Je propose mon projet](#)

- Du 9 mai au 15 juillet 2023

Etape 2 : La Ville analyse les projets

- Du 15 juillet au 30 septembre 2023

Etape 3 : Je vote pour mes projets coup de cœur

- En novembre 2023

Etape 4 : Les projets prennent vie !

- En 2024

rgba(255,255,255,1)

Agenda rencontres de quartier

Pour en savoir plus sur le budget participatif, les 4 adjoints de quartiers seront présents pour vous rencontrer

- **Mardi 16 mai à 19h à la Micro-Folie**
avec **Hassanata Moilime**, adjointe pour les quartiers Beaudottes, Primevères Savigny
- **Jedi 25 mai à 19h à la Maison de quartier Rougemont**
avec **Jennifer Pedraza**, adjointe pour les quartiers Rougemont, Freinville, Westinghouse
- **Mercredi 31 mai à 19h - Maison de quartier Michelet**
avec **Serge Moulinneuf**, adjoint pour les quartiers Montceuleux Pont-Blanc, Sablons, Poudrerie
- **Jedi 8 juin à 19h au Préau Crétier**
avec **Raymond Gauthier**, adjoint pour les quartiers Centre-Ville, Perrin, Trèfles

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

[Formulaire Budget participatif](#) (.pdf - 306.26 Ko)

Image

À télécharger

[modeemploi_budget_participatif.pdf](#) (.pdf - 1.02 Mo)

Image

